



FINANCES PUBLIQUES

COMMUNE : 024 AUSSAC-VADALLE
 ARRONDISSEMENT : 16 ANGOULEME
 TRÉSORERIE OU SGC : SGC DE RUFFEC

N° 1259 COM (1)

TAUX

FDL

2025

ÉTAT DE NOTIFICATION DES PRODUITS PRÉVISIONNELS ET DES TAUX D'IMPOSITION DES TAXES DIRECTES LOCALES POUR 2025

I – RESSOURCES FISCALES DONT LE TAUX DOIT ÊTRE VOTÉ EN 2025

Taxes	Bases d'imposition effectives 2024 1	Taux de référence 2025 2	Taux plafonds 2025 3	Bases d'imposition prévisionnelles 2025 4	Produits référence (col. 4 x col. 2) 2025 5	Taux votés 2025 6	Produits attendus (col. 4 x col. 6) 2025 7
Taxe foncière bâtie (TFB)	450 287	43,89	118,67	461 600	202 596		
Taxe foncière non bâties (TFNB)	40 127	64,38	126,98	40 800	26 267		
Taxe d'habitation (TH)	66 046	16,11	55,58	61 100	9 843		
Cotisation foncière des entreprises (CFE)	54 190	21,57	49,79	113 100	24 396		
			Total	263 102			
Taxe	Bases d'imposition effectives 2024	Taux de référence de TH 2025	Taux de majoration applicable en 2024	Bases d'imposition prévisionnelles 2025	Produit référence (col.4 x col.2 x col.6) 2025	Taux de majoration applicable en 2025	Produit attendu (col. 4 x col. 6 x taux TH voté 2025)
Majoration de taxe d'habitation (MTHS)	>>>	>>>	>>>	>>>	>>>	>>>	>>>

Aide au calcul des taux par variation proportionnelle : il n'est pas nécessaire de remplir cette rubrique en cas de reconduction des taux de référence ou de variation différenciée.

Taxes	Calcul du coefficient de variation proportionnelle (6 décimales) 8	Taux proportionnels (col. 2 x col. 9) 9	10	Si l'un des taux déterminés de manière proportionnelle excède le taux plafond indiqué en colonne 3, une variation différenciée doit obligatoirement être votée.
Taxe foncière bâties (TFB)	Produit total souhaité			
Taxe foncière non bâties (TFNB)				
Taxe d'habitation (TH)	263 102	=		
Cotisation foncière des entreprises (CFE)	Produit total de référence (total colonne 5)			

II – RESSOURCES FISCALES INDÉPENDANTES DES TAUX VOTÉS EN 2025

TVA	IFER / PYLÔNES	TASCOM	TAFNB	Allocations compensatrices	DCRTP	FNGIR	Effet du coefficient correcteur	Total 11
21 639	38 934	0	460	45 463	23 598	52 173		182 267

III – TOTALISATION DES RESSOURCES FISCALES PRÉVISIONNELLES POUR 2025

Produits attendus des ressources à taux voté (col. 7)	+ Produits attendus des ressources indépendantes des taux votés (col. 11)	= Total prévisionnel au titre de la fiscalité directe locale 2025
		182 267

À ANGOULEME

Le 18 MARS 2025

Pour la Direction des Finances publiques,
FRANCOIS DOUIS

Le

Pour la Préfecture,

Le

Pour la Commune,



ÉTAT DE NOTIFICATION DES PRODUITS PRÉVISIONNELS ET DES TAUX D'IMPOSITION DES TAXES DIRECTES LOCALES POUR 2025

IV – INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

1. DÉTAIL DES ALLOCATIONS COMPENSATRICES ET DOTATIONS

Taxe foncière bâtie :	
a. Personnes de condition modeste	205
b. Baux à réhabilitation, QPPV, Mayotte	0
c. Locaux industriels	21 398
d. Logements sociaux et longue durée	0
 Taxe foncière non bâtie	 2 978
 Taxe d'habitation :	
a. Dotation pour perte de THLV	
b. Mayotte	>>
 Cotisation foncière des entreprises :	
a. Exonérations en zone d'aménagem. du territoire	13
b. Base minimum	1 270
c. Locaux industriels	19 599
d. Autres allocations	

2. BASES EXONÉRÉES

Taxe foncière bâtie :	
a. Par le conseil municipal	
b. Par la loi	59 373
Taxe foncière non bâtie :	
a. Par le conseil municipal	
b. Par la loi (terres agricoles)	7 140
c. Par la loi (autres)	
Cotisation foncière des entreprises	
a. Par le conseil municipal	
b. Par la loi	97 781
3. BASES DE TAXE D'HABITATION	
a. Résidences secondaires et assimilées	61 100
b. Logements vacants soumis à la THLV	>>>
c. Bases dégrevées hors locaux vacants	5 947
d. Bases dégrevées locaux vacants	
e. Bases dégrevées majo THS	

4. PRODUITS PRÉVISIONNELS IFER ET PYLÔNES

a. Éoliennes et hydroliennes	28 595
b. Centrales électriques	
c. Centrales photovoltaïques	1 081
d. Centrales hydrauliques	
e. Centrales géothermiques	
f. Transformateurs électriques	
g. Stations radioélectriques	7 750
h. Installations gazières et autres	1 508
i. Taxe sur les pylônes	

5. RÉFORMES FISCALES

a. TVA prév. (compensation TH)	>>>
b. TVA prév. (comp. CVAE)	21 639
c. Coefficient correcteur	1,000000
d. Taux FB commune 2020	21,00
e. Taux FB département 2020	22,89

6. ÉLÉMENTS UTILES AU VOTE DES TAUX

6.1. TAUX PLAFONDS

Taxes	Taux moyens communaux de 2024 au niveau :		Taux plafonds de 2025	Taux des EPCI de 2024	Taux plafonds communaux à ne pas dépasser pour 2025 (col. 13 - col. 14) 15
	national 11	départemental 12			
Taxe foncière bâtie (TFB)	39,74	49,60	124,00	5,33000	118,67
Taxe foncière non bâties (TFNB)	51,08	55,19	137,98	11,00000	126,98
Taxe d'habitation (TH)	23,88	19,74	59,70	4,12000	55,58
Cotisation foncière des entreprises (CFE)	26,86	>>>	53,72	3,93000	49,79

6.4. MAJORATION SPÉCIALE DU TAUX DE CFE

Taux moyen au niveau :

a. National	37,28
b. Communal	45,58

Taux maximum :

a. Taux communal majoré à ne pas dépasser ||||

b. Taux maximum de la majoration spéciale ||||

6.2. DIMINUTION SANS LIEN : année antérieure à 2025 au titre de laquelle...

- a. ...la diminution sans lien a été appliquée
- b. ...les taux précédemment diminués sans lien ont été augmentés

6.3. MAJORATION SPÉCIALE DU TAUX DE TH

a. Tx moy.75% départemental	9,18
b. Taux maximum de la majo	>>>

Taux de CFE perçue en 2024 par la communauté d'agglomération, la communauté urbaine ou de communes ayant opté pour la fiscalité professionnelle unique